

Marc WALCKIERS (Bruxelles, Belgique)

B 25

## LES THESES MEDICALES DE LOUVAIN AU XVIII<sup>ème</sup> SIECLE

L'Université de Louvain fut créée en 1425 par le pape Martin V et le duc Jean IV de Brabant auquel succédèrent les ducs de Bourgogne dont Louvain était la seule université.

Après la sécession des provinces du Nord à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et la cession d'une zone frontalière à la France en 1668, les Pays-Bas méridionaux constituaient pratiquement un Etat gouverné par l'empereur d'Autriche de 1715 à 1789 et dont Louvain était encore la seule université.

L'année 1789 marque le début d'une longue période de troubles avec la révolution brabançonne, la création des Etats Belgique Unis, le retour des armées autrichiennes, l'arrivée des révolutionnaires français, l'annexion de la Belgique par la France et la fermeture de l'université de Louvain en 1795 par les autorités françaises.

### Les étudiants

Au cours du xviii<sup>e</sup> siècle, la faculté de médecine de Louvain a donc la quasi-totalité des médecins d'un pays de plus de 2 millions d'habitants à l'époque. Chaque année il en sortait 20 à 30 licenciés en médecine jusqu'en 1775, et 40 à 60 pendant les années les plus prospères de 1780 à 1789. On comptait parmi eux plusieurs Anglais, des Irlandais, des Hollandais, des Allemands et même des Roumains.

Pour accéder à la faculté de médecine de Louvain, les étudiants devaient avoir leur maîtrise en philosophie, ce que la Faculté des Arts de Louvain ne leur accordait qu'à l'âge de 20 ans. Ils s'inscrivaient alors à la faculté de médecine pour y suivre les cours et y présenter les différentes épreuves académiques, ce qui nécessitait 36 mois de résidence dans la ville universitaire. Ce délai était impératif et n'était réduit à 27 mois que dans deux cas : celui des étudiants les mieux cotés en philosophie et celui des étudiants ayant travaillé deux ans en pharmacie. Compte tenu des vacances, il faut estimer qu'à Louvain les études médicales prenaient normalement quatre ans, et exceptionnellement trois.

### L'enseignement

Les cours de la faculté de médecine de Louvain étaient donnés exclusivement en latin et d'après le programme de 1617, ils se présentaient comme suit :

1) la médecine théorique comprenant les aphorismes d'Hippocrate et l'exposé de l'Ars Parva de Galien,

2) les « institutiones » de médecine suivant le premier canon d'Avicenne, cours auquel succéda celui de physiologie au XVIII<sup>e</sup> siècle,

3) la médecine pratique expliquant toutes les maladies de la tête aux pieds suivant Rhazès, devenue la thérapeutique au XVIII<sup>e</sup> siècle,

4) les démonstrations anatomiques sur cadavre en hiver et la chirurgie en été.

Des quatre professeurs assurant cet enseignement, deux étaient nommés et rémunérés par les magistrats municipaux, les professeurs dits « primaires », deux autres l'étaient par le gouvernement, les professeurs « royaux ». Deux autres professeurs « royaux » s'y ajoutèrent : l'un pour la chimie à partir de 1685, l'autre peu après pour la botanique. En outre, le chapitre de la collégiale Saint-Pierre de Louvain leur adjoignit deux « professeurs de six semaines » au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Avec un pareil enseignement, la faculté de Médecine de Louvain n'avait rien à envier à la plupart des autres facultés étrangères. De plus, rien n'était négligé pour assurer les conditions pratiques d'un bon apprentissage de l'art de guérir.

En effet, fidèles aux leçons de Vésale, les professeurs et les étudiants en médecine de Louvain multipliaient les démarches auprès des autorités municipales et gouvernementales pour obtenir les cadavres indispensables aux dissections, et, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Faculté se dota d'un nouveau et vaste théâtre anatomique, d'un jardin botanique et d'un laboratoire de chimie.

Notons enfin que « la leçon clinique au lit du malade à l'hôpital de Louvain est un établissement de 1776. Elle est donnée par deux médecins qui enseignent par trimestre ».

Ainsi, malgré le caractère traditionaliste prédominant habituellement aux Pays-Bas catholiques, l'enseignement classique de la médecine suivant Galien fut assez rapidement détrôné à Louvain par celui de Vésale, et l'observation clinique y fut systématiquement enseignée à partir de 1776.

## Les thèses

Après cet aperçu de l'enseignement de la faculté de médecine de Louvain, voyons quelles épreuves académiques attendaient les futurs médecins. Il y avait les examens du baccalauréat et ceux de la licence, soit deux sessions d'examens en quatre ans. Quant aux dissertations, elles étaient plus nombreuses. Il y avait en effet :

1<sup>o</sup> « Six disputes nommées petites, trois avant le baccalauréat, trois entre le baccalauréat et l'examen de licence... » Cependant « ceux qui voudront être dispensés de faire ces disputes payeront pour chacune de celles qu'ils n'auront pas faites flor. 2,2, sauf néanmoins au doyen des bacheliers le droit de contraindre ceux qu'il trouvera convenir, à l'effet de faire les dites disputes afin qu'il y en ait une toutes les semaines ». Ces disputes hebdomadaires étaient au nombre de quarante-huit par an et chacun des bacheliers élu doyen par ses compagnons veillait bien à ce que douze thèses fussent bien défendues pendant le trimestre où ils étaient en charge. D'après les nombreux exemplaires conservés, il semble bien que ces petites thèses dites hebdomadaires aient été systématiquement imprimées à partir de 1750 au plus tard et les comptes de la typographie académique en témoignent à partir de 1760. Comme on s'en doute, bon nombre d'étudiants ne présentaient pas leurs six petites thèses, mais il était fréquent qu'ils en présentent trois, et souvent même toutes les trois en quelques semaines.

2<sup>o</sup> Un « aphorisme » à présenter lors des examens du baccalauréat ; d'après les comptes de la typographie académique créée en 1760, ces aphorismes étaient

imprimés pour une somme très modique et l'on peut supposer qu'il ne s'agissait que de l'aphorisme au sens strict, sans autre texte ou commentaire, et l'on n'en retrouve pas parmi les thèses conservées.

3<sup>o</sup> Une « grande thèse » ou « grande dispute » à défendre entre les examens de baccalauréat et de licence. Il s'agit d'une thèse normale, imprimée et défendue aux lieu et heure annoncés. Parfois, à la fin du siècle, cette « grand thèse » était présentée par quatre co-auteurs, et même huit exceptionnellement. Enfin, à l'occasion, il s'agissait d'une « thèse générale », c'est-à-dire d'un recueil de douze thèses hebdomadaires, l'ensemble étant défendu en fin de trimestre par le Doyen des bacheliers ou sa présidence. Parfois aussi, de pareilles « thèses générales » étaient présentées comme « repetitio » par le Doyen pour sa licence.

4<sup>o</sup> Enfin, c'est par la « Repetitio » que le futur médecin clôturait ses études. Les thèses défendues lors de ces « repetitio » étaient naturellement les mieux préparées et elles sont sans doute les plus instructives pour l'histoire de la médecine.

5<sup>o</sup> Il reste à signaler les thèses de doctorat en médecine, mais celles-ci étaient rarissimes à Louvain : vu le coût des festivités qu'elles occasionnaient, elles n'étaient guère présentées qu'en vue ou même après une nomination de professeur à la Faculté, et l'on n'en a conservé qu'une seule, pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, celle du professeur Van der Belen en 1760. A la faculté de médecine de Louvain, toutes les thèses étaient bien sûr rédigées et défendues en latin, et elles étaient « quod libétaires » c'est-à-dire que leur sujet était librement choisi.

### **Les thèses imprimées**

Elles semblent avoir été imprimées dès le XVI<sup>e</sup> siècle comme le prouve un exemplaire de thèse médicale datant de 1592 et conservé à la bibliothèque universitaire de Louvain. Mais sans doute n'était-ce pas toujours le cas avant le XVIII<sup>e</sup> siècle car nous n'avons retrouvé que treize thèses d'avant 1710, quarante pour les années 1710 à 1730 et près de douze cents pour les années 1750 à 1795. D'après les exemplaires conservés il semble que jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle on n'imprimait guère que les grandes disputes et les « Repetitio », mais qu'à partir de 1750 les disputes hebdomadaires aient été systématiquement imprimées, chaque doyen des bacheliers veillant à en constituer un recueil en fin de trimestre.

Ces thèses étaient également imprimées sur une seule grande feuille de 40 à 60 centimètres de papier ordinaire ou fin non rogné. Contrairement à beaucoup de thèses françaises et même louvanistes, les thèses de la faculté de médecine de Louvain n'étaient jamais illustrées, et seule l'initiale du premier mot des thèses in-folio était quelque peu ornée : une grande capitale souvent encadrée et parfois surmontée de trois couronnes. Le texte, de trente lignes minimum, n'était jamais divisé en colonnes mais la mise en page séparait très nettement les différentes conclusions, quatre au minimum. Enfin, on y trouve très clairement indiqués en petit caractères l'heure, la date et le lieu exact de la défense de thèse, et en grands caractères les noms du ou des auteurs, du professeur concerné et, le cas échéant, du président, qu'il s'agisse du doyen des bacheliers en cas de thèse général ou d'une personnalité non universitaire acceptant une présidence honorifique en cas de thèse de licence.

A partir de 1766 et surtout après 1780, les thèses médicales de Louvain sont de plus en plus souvent imprimées en petites brochures de format quarto de huit à vingt pages avec une typographie large ou serrée selon l'absence ou l'abondance de références et de citations.

A Louvain, l'impression des thèses est une prérogative très rentable du

« bedeau » de chaque faculté (Denique avant 1752, le frère du professeur Van Rossum ensuite) jusqu'à la création de la typographie académique en 1760. Une partie des comptes de celle-ci a heureusement pu être conservée et nous renseigne sur le nombre de thèses imprimées entre 1760 et 1788 : 48 « petites disputes » par an, 29 « grandes disputes » et 34 « repetitio » ou thèses de licence annuellement.

### Les thèses conservées

Suite aux divers événements qui frappèrent la bibliothèque de l'Université de Louvain (sa dispersion en 1795, les incendies en 1914 et 1940, le partage en 1971), ce n'est pas à Louvain ni à Louvain-la-Neuve mais à la Bibliothèque Royale de Bruxelles qu'on trouve le fonds le plus abondant d'anciennes thèses médicales de Louvain. Il s'agit de quatre recueils anciens totalisant 933 thèses médicales du XVIII<sup>e</sup> siècle et provenant de l'Académie Royale de Médecine de Belgique. Le premier recueil compte 279 thèses de licence, le deuxième, 301 grandes thèses, et le troisième 307 petites thèses toutes de format folio, tandis que le quatrième recueil en compte 46 de format quarto de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le second fonds est celui de l'Université Catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve qui comprend principalement un recueil ancien de 315 thèses médicales et une réédition en quatre volumes de 1795 et 1796 de 179 thèses médicales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le répertoire publié en 1977 à Louvain par M. Bruneel est limité à ce seul fonds. La bibliothèque de la faculté de médecine de Paris, qui dispose elle aussi de cette même réédition de 1795-1796 et de 179 thèses médicales de Louvain, compte également un recueil ancien de 45 thèses médicales de Louvain de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et d'un bon nombre d'autres dispersées parmi les reliures de « varia ».

Notons enfin que la bibliothèque de la Katholieke Universiteit te Leuven conserve à Louvain 67 thèses de l'ancienne faculté de médecine dont les plus anciennes, celles de 1592, 1607 et de 1692, que la faculté de médecine de l'Université Catholique de Louvain, située à Louvain-en-Woluwe (Bruxelles 1200), en a acquises récemment, et qu'il en existe une dizaine aux Archives générales du Royaume à Bruxelles. Déduction faite d'un certain nombre de doubles parmi les thèses de ces différents fonds, nous avons ainsi pu retrouver un total de 1 250 thèses de l'ancienne faculté de médecine de Louvain, dont près de 1 200 des années 1750 à 1789, ce qui constitue un échantillon appréciable des quelque 4 000 thèses défendues pendant ces 40 années.

### Les professeurs

A la Faculté de médecine de Louvain comme ailleurs, les défenses de thèses se déroulaient sous l'autorité d'un professeur docteur en médecine. Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux professeurs se partagèrent quatre-vingt-dix pour cent des thèses conservées :

— Henri Joseph REGA (1690-1754), licencié en médecine à 22 ans devenu recteur de l'université à 29 ans ; il fut d'abord professeur de chimie, puis d'anatomie et de médecine, et c'est lui qui dota la Faculté de médecine d'un théâtre d'anatomie, d'un jardin botanique et d'un laboratoire de chimie.

— Servais-Augustin DE VILLERS (1701-1759), licencié en médecine en 1725, professeur des « Institutes de médecine » en 1727 et docteur en médecine en 1733 seulement.

Quant aux quelque cinquante autres thèses du début du siècle, elles furent

défendues sous la présidence des professeurs Ph. VERHEYEN (1648-1710), PEETERS et SOMERS (décédés vers 1717), U. NAREZ (1678-1744) et J.-Fr. FAVELLET (1674-1743).

Pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre de thèses augmenta considérablement, et elles furent défendues sous la présidence de trois professeurs :

— Adrien VAN ROSSUM (1705-1789) qui fut professeur à la Faculté de médecine pendant 40 ans, de 1749 à 1789 !

— Martin VAN DER BELEN (1728-1795) qui y fut également professeur pendant 40 ans, de 1749 à 1795, en anatomie et chirurgie d'abord, puis en thérapeutique.

Jean-Hubert VOUNCK (1733-1799), professeur de chimie en 1759 puis d'anatomie et chirurgie en 1772 ; il eut l'heureuse initiative de faire rééditer en 1795 et 1796 en un recueil de quatre volumes 175 thèses des vingt dernières années de sa faculté.

Parmi ces professeurs, Réga et de Villers se montraient des partisans modérés des théories « solidistes ». Quant à Van der Belen, on lui reconnaît les progrès de l'enseignement de la physiologie à Louvain en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Signalons enfin le Hollandais Van Leempoel sous la présidence duquel quelles thèses furent défendues en 1788 et 1789.

### Les auteurs cités

Si bon nombre de thèses ne font aucune citation ni référence à aucun auteur ou médecin connu, la grande majorité d'entre elles citent certains auteurs anciens ou modernes. Quand elles n'en citent qu'un seul, il s'agit surtout d'Hippocrate ou aussi des aphorismes de Van Swieten, le disciple et compatriote de Boerhaave. Mais le plus souvent, les thèses médicales de Louvain citent deux ou trois auteurs, rarement plus avant les années 1780. A partir de cette date en effet, les thèses en forme de petites brochures de 8 à 20 pages de format quarto se multiplient et s'apparentent de plus en plus à de véritables petites monographies donnant jusqu'à une centaine de références ou citations en langue latine ou française.

Parmi les quelque 200 auteurs faisant l'objet du demi millier de citations recensées parmi les 400 thèses de licence que nous avons pu examiner, Hippocrate figure naturellement loin en tête avec 150 citations. Viennent ensuite :

— Gérard VAN SWIETEN (1700-1772) avec une soixantaine de références, en raison de la popularité de ses aphorismes publiés à plusieurs reprises dans les années 1760.

— L'Anglais Thomas SYDENHAM (1624-1689) promoteur de la médecine clinique, avec 50 citations.

— Le célèbre médecin hollandais Hermann BOERHAAVE (1668-1738), avec 28 citations.

— Aulus Cornelius CELSUS, le médecin romain du début de notre ère, avec 25 citations de son traité qui fut en 1472 le premier livre médical imprimé.

— Le chimiste et médecin Friedrich HOFFMANN (1660-1742) avec 25 citations.

— Le très célèbre GALIEN qui n'arrive qu'en septième position avec 24 citations.

— Le Suisse Albrecht VON HALLER (1707-1777), promoteur de la physiologie, avec 24 citations.

— Un médecin peu connu du XVIII<sup>e</sup> siècle, RIVERIUS, avec 18 citations.

— Antoon DE HAEN (1704-1776), élève de Boerhaave et premier utilisateur méthodique du thermomètre, avec 16 citations également.

— François BOISSIER DE SAUVAGE (1706-1767), promoteur français de la médecine clinique, avec 16 citations également.

— Giovanni Baptista MORGAGNI (1682-1771), professeur à Bologne et promoteur de l'anatomie pathologique, avec 16 citations également.

— L'Anglais Fichard MORTON (1637-1692), avec 13 citations, principalement en raison de sa publication de 1689 sur la phtysie pulmonaire.

— Le médecin romain Giorgio BAGLIVIVUS (1668-1707), avec 13 citations.

— Le Français Joseph LIETAUD (1703-1780), avec 9 citations de sa publication de 1767 relatant les résultats de plusieurs milliers d'autopsies.

Le médecin suisse TISSOT (1728-1798) promoteur de la médecine professionnelle avec 9 citations également.

— Le chimiste et médecin bruxellois Jean-Baptiste VAN HELMONT (1577-1644), avec 7 citations.

Parmi les auteurs cités moins de sept fois, signalons :

— Plusieurs Anciens tels que Démocrite, Aristote, Pline et Archimède,

— Les Arabes Avicenne et Rhazès,

— Plusieurs grands auteurs modernes tels que Vésale, Dodonée, Harvey, Leeuwenhoek, Paré, Buffon, Linné, Levret, Portal, Réaumur, etc.

Ce demi millier de citations recensées nous permet de confirmer :

— d'une part la prééminence incontestée du grand Hippocrate parmi les auteurs respectés à la Faculté de médecine de Louvain au XVIII<sup>e</sup> siècle,

— d'autre part le discrédit de Galien dont les textes avaient encore force de loi un peu plus d'un siècle auparavant.

Remarquons encore l'aspect très cosmopolite des personnalités citées par ces thèses médicales de Louvain et les citations très rapides d'auteurs étrangers contemporains.

Tout ceci témoigne suffisamment sans doute de ce qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Faculté de médecine de Louvain, loin de se cloisonner dans la tradition, se tenait bien au fait des progrès scientifiques et médicaux de toute provenance.

## Le contenu

Enfin, venons au contenu de ces thèses. Tout en constituant une source non négligeable pour l'histoire de la médecine, il est bien clair que la majeure partie d'entre elles ne présente guère d'originalité, car pour la plupart de leurs auteurs, il ne s'agissait que d'une formalité. Si l'on relève quelques plaggia rarissimes (trois relevés sur 1 250 thèses), leur travers le plus fréquent est la banalité : on trouve ainsi nombre de thèses traitant de fièvres diverses, de la toux, de l'air, de l'appétit, des régimes, des maux de tête, etc. Mais toutes ces thèses, dont les considérations reflétaient bien l'insuffisance des connaissances scientifiques et médicales de l'époque, s'en tiennent toujours à des sujets proprement médicaux, à l'exclusion de questions éclectiques telles que l'astrologie. Signalons enfin que les thèses pharmaceutiques ou chirurgicales étaient tout à fait exceptionnelles à Louvain, les quelques thèses médico-chirurgicales n'apparaissant qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Parmi les exemples intéressants, citons celui de l'inoculation de la variole qui fit l'objet de trois thèses louvanistes en 1759, 1780 et 1791 et qui fut pratiquée en Belgique dès 1768, malgré la mortalité secondaire qui ne disparut qu'après la découverte du vaccin de Jenner en 1796.

On trouve également plusieurs thèses originales en obstétrique. Rappelons à ce sujet que si les accouchements par césarienne étaient connus depuis l'Antiquité, en cas de décès de la mère, au XVIII<sup>e</sup> siècle ils n'étaient préconisés que depuis peu et dans les cas extrêmes, car jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle cette opération ne laissait guère à la mère qu'une chance sur deux de survivre.

C'est ainsi qu'à partir de 1764, plusieurs thèses louvanistes mentionnent les bienfaits du forceps du gynécologue français LEVRET (1703-1780) dont le traité avait paru à Paris en 1753. Assez curieusement en matière de forceps, c'est toujours à Levret que se réfèrent les thèses louvanistes, et jamais à notre compatriote PALFYN (1650-1730) qui avait pourtant le premier révélé au public cette innovation en 1721.

Un autre exemple est celui de la symphyséotomie mentionnée dans plusieurs thèses louvanistes à partir de 1782, cinq ans seulement après que cette opération fut pratiquée pour la première fois par SIGAULT à Paris, pour réussir sans césarienne un accouchement difficile.

Enfin, signalons la thèse de 1791 intitulée «De sectione Sigaultiana et Caesarea harumque sectionum inter se comparatione» et exposant très rationnellement les avantages comparés de la césarienne et de la symphyséotomie de Sigault, laquelle limitait les risques d'infection et resta en usage pendant un siècle et demi, puisque l'obstétricien latino-américain Zarate la recommandait encore pendant l'entre-deux-guerres.

Ces quelques exemples d'innovations médicales relatées dans les thèses de la Faculté de médecine de Louvain au XVIII<sup>e</sup> siècle s'avèrent intéressants non seulement pour l'histoire des théories de la médecine et de son enseignement, mais certainement aussi pour l'histoire de différentes spécialités médicales modernes.

Dans la recherche des sources de l'histoire de la médecine, on aurait donc tort de négliger les thèses médicales et nous nous efforcerons de mettre celles de Louvain à la disposition de tous les médecins et historiens.

#### BIBLIOGRAPHIE

- BROECKX, C. — Prodomes de l'histoire de la faculté de médecine de l'ancienne université de Louvain, Anvers, 1865, 148 p.  
BRUNEEL, Cl. — Répertoire des thèses de l'ancienne... faculté de médecine, Fonds de la bibliothèque centrale, Louvain, 1977, 113 p.  
COURY, Ch. — L'enseignement de la médecine en France, Paris, 1968, 199 p.  
FINOT, A. — Les facultés de médecine de province avant la Révolution, Paris, 1968.  
SONDE.RVORST, F.A. — Histoire de la médecine belge, Zaventem, 1981, 326 p.  
TRICOT-ROYER, J. — Coup d'œil sur l'ancienne faculté de médecine de Louvain, dans Revue des questions scientifiques, Bruxelles, 1927, p. 47-72.

Aux archives Générales du Royaume à Bruxelles, le fonds de l'ancienne université de Louvain, en particulier les dossiers 126 concernant les épreuves académiques 234 et suivants concernant la typographie académique, et 701 contenant 8 thèses médicale de Louvain.

Les thèses médicales de l'ancienne université de Louvain sont conservées dans les bibliothèques suivantes :

- Bibliothèque Royale, 4, bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles.
- Université catholique de Louvain, C.G.D., place Cardinal-Mercier, 1348 Louvain-la-Neuve.
- Katholieke Universiteit te Leuven, Centrale Bibliotheek, Mgr Ladeuzeplein, 3000 Leuven
- Université Catholique de Louvain, Bibliothèque de la Faculté de Médecine, 50, av. Hippocrate, 1200 Bruxelles.
- Archives Générales du Royaume, rue de Rimsbroeck, 65, 1000 Bruxelles.